S 3000 P

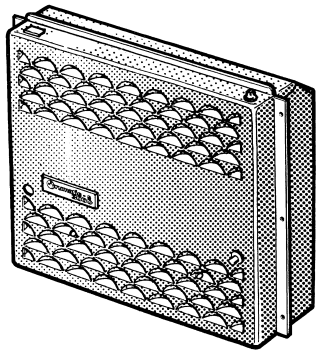

(D)
Gebrauchsanweisung
Im Fahrzeug mitzuführen!
Seite 1

(GB)
Operating instructions
To be kept in the vehicle!
Page 3

(E)
Las instrucciones de uso y las instrucciones de montaje en el idioma de su país podrá solicitarlas del fabricante Truma o del Servicio Truma en su país.

(F)
Mode d'emploi
À garder dans le véhicule!
Page 5

(I)
Istruzioni per l'uso
Da tenere nel veicolo!
Pagina 7

(P)
Instruções de utilizaçaõ e as instruções de montagem em português poden ser solicitadas o fabricante Truma ou o serviço Truma do pais.

(NL)
Gebruiksaanwijzing
Moet in uw voertuig meegenomen worden!
Pagina 9

(DK)
Brugsanvisning
Skal medbringes i køretøjet!
Side 11

Service
Telefon D-(0) 89/4617-142
Telefax D-(0) 89/4617-159

Trumatic S 3000 P

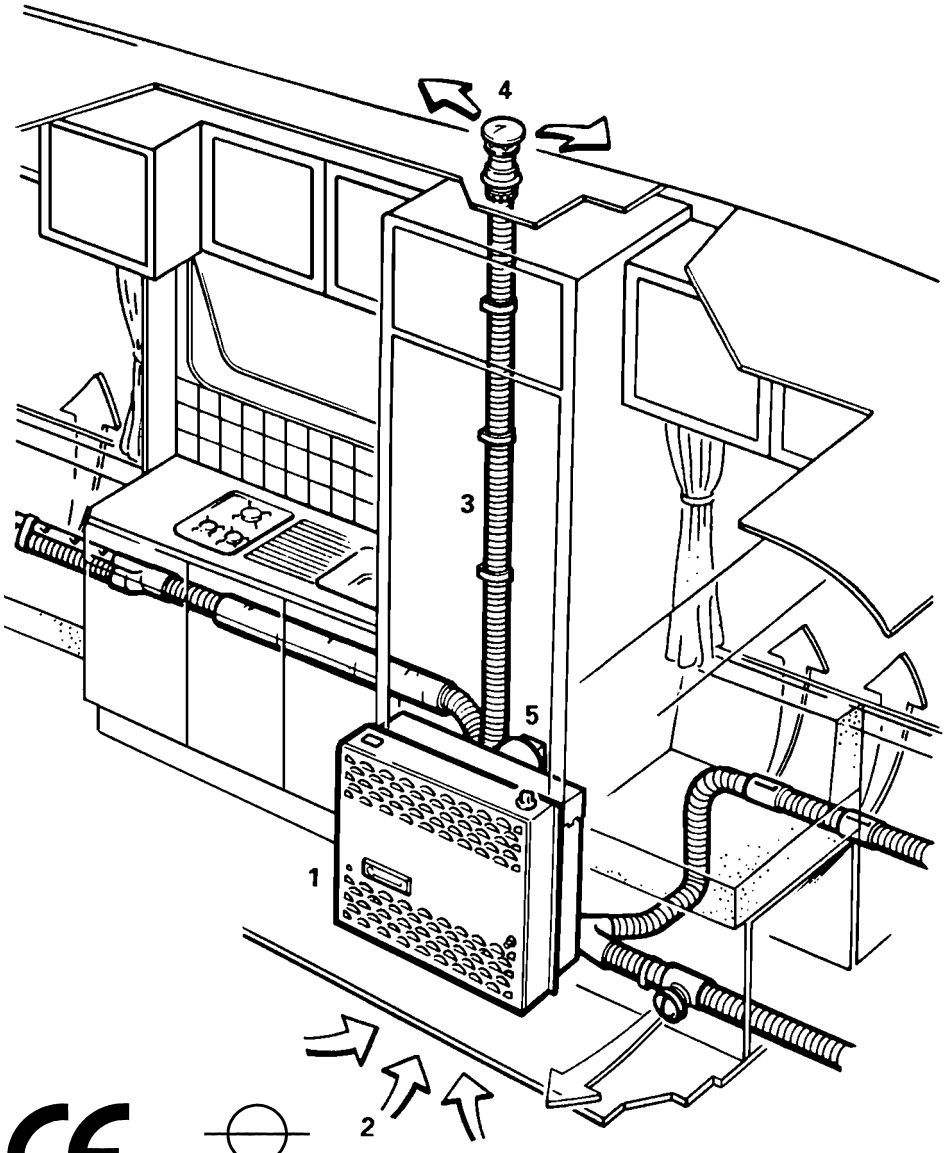

G 607

(D)

Einbaubeispiel

1 Flüssiggasheizung Trumatic S 3000 P
2 Verbrennungluft-Zuführung
3 Abgasrohr mit Überrohr
4 Abgaskamin
5 Trumavent-Gebläse für Warmluftverteilung (auf Wunsch)

(GB)

Installation example

1 Liquid gas heater Trumatic S 3000 P
2 Combustion air supply
3 Exhaust duct with insulating duct
4 Exhaust cowl
5 Trumavent fan and for warm air distribtion (optional)

(F)

Exemple de montage

1 Chauffage à gaz liquéfié trumatic S 3000 P
2 Aspiration de l'air de combustion
3 Tuyau d'évacuation des gaz brûlés avec tuyau d'isolation
4 Cheminée
5 Ventilateur Trumavent pour distribution de l'air chaud (en option)

(I)

Esempio di montaggio

1 Stufa a gas liquido Trumatic S 3000 P
2 Passagio aria Combustione
3 Tubo gas di scarico con tubo protettivo
4 Camino per gas di scarico
5 Ventilatore Trumavent per distribuzione aria calda (su richiesta)

(NL)

Inbouwvoorbeeld

1 Vloeibaar-gaskachel Trumatic S 3000 P
2 Toevoer van verbrandingslucht
3 Rookgasafvoer-schoorsteen
4 Rookgasafvoerschorsteen
5 Trumavent-ventilator voor verdeling van warme lucht (als extra verkrijgbaar)

(DK)

Monteringseksempel

1 Gasovn til flydende gas Trumatic S 3000 P
2 Forbrændingsluftstilførsel
3 Aftræksrør med overrør
4 Skorstensrør
5 Trumavent-blæser til varmluftfordeling (ekstraudstyr)

Trumatic S 3000 P
Chauffage à gaz liquéfié avec allumeur piézo-électrique et thermostat

Non agréé pour l'Allemagne!

(F)

Mode d'emploi

Avant la mise en service, observer impérativement le mode d'emploi et les instructions d'emploi importantes. Le détenteur du véhicule doit veiller à ce que l'utilisation de l'appareil puisse s'effectuer convenablement.

L'autocollant jaune portant les remarques d'avertissement doit être disposé dans le véhicule par l'équipementier ou par le détenteur en un endroit bien visible de chaque utilisateur (par ex. à l'intérieur de la porte de la penderie). Si nécessaire, réclamer l'autocollant auprès de Truma.

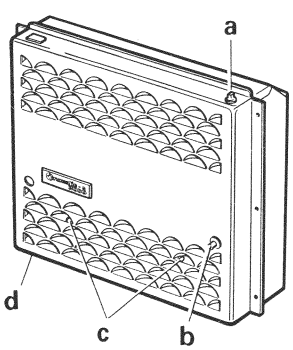

a = Bouton de réglage
b = Allumeur piézo-électrique
c = Fenêtre d'observation de la flamme
d = Plaque de fabrication (retirer la façade)

En cas de montage à gauche, les pièces sont disposées de l'autre côté.

Mise en service

1. Ouvrir le robinet de la bouteille de gaz et ouvrir le robinet à fermeture rapide dans la conduite d'alimentation en gaz.

2. Tourner le bouton de réglage en position de thermostat 1-10 et l'enfoncer en butée. Ce faisant, actionner l'allumeur piézo plusieurs fois et à courts intervalles, jusqu'à ce que la flamme brûle.

3. Maintenir le bouton de réglage enfoncé (jusqu'à 10 s), pour que la sécurité d'allumage réagisse.

4. Observer encore la flamme pendant 10 secondes par la fenêtre d'observation, pour vérifier qu'elle ne s'éteint pas pour cause d'air dans la conduite (dû à ce que le robinet était fermé ou suite à un changement de bouteille).

Attention: Ne jamais retenter un allumage dans les 2 minutes qui suivent, sinon risque de déflagration ! Cela est également valable si un chauffage s'éteint en service et doit être rallumé.

5. Pour assurer une distribution rapide et uniforme de l'air chaud et un abaissement de la température de surface de l'appareil de chauffage, nous recommandons de faire fonctionner le chauffage avec un système d'air chaud pulsé Trumavent.

6. Si l'on utilise le chauffage dans un camping-car **pendant la marche,** un chapeau de cheminée en T est indispensable. Observer les "Instructions pour les camping-cars" !

Thermostat

Régler la température ambiante désirée sur le bouton de réglage (chiffres 1 à 10). Pour une température moyenne de l'intérieur du véhicule de 22°C, nous recommandons une position entre 1 et 3 **sans** et entre 4 et 7 **avec** un système d'air chaud pulsé Trumavent.

Arrêt

Tourner le bouton de réglage à 0. En cas d'arrêt prolongé, fermer le robinet à fermeture rapide dans la conduite d'alimentation en gaz. Fermer le robinet de la bouteille.

Instructions d'emploi importantes

1. Si la conduite d'alimentation en gaz est remplie d'air, il peut être nécessaire d'attendre jusqu'à une minute, avant que le gaz accède effectivement au brûleur. Pendant ce temps, il faut maintenir le bouton de réglage enfoncé et actionner l'allumeur piézo de façon répétée jusqu'à allumage de la flamme.

2. Le réglage exact du thermostat se détermine dans chaque cas d'après les besoins en chaleur et compte tenu du genre de véhicule.

La sonde du thermostat se trouve sur le côté du chauffage. Tenez compte, S.V.P., de ce que des courants d'air froid occasionnés par la ventilation d'un réfrigérateur ou par une porte mal fermée, ainsi que des moquettes à poil long peuvent influencer défavorablement le thermostat. Il faut toujours éliminer de telles sources de perturbation, faute de quoi une régulation satisfaisante de la température n'est pas assurée.

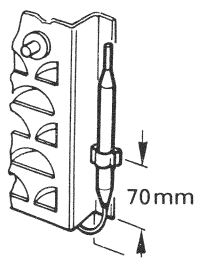

Si la régulation de température ne donne pas satisfaction, on peut aussi, avec la pince da maintien, fixer la sonde du thermostat à gauche ou à droite sur le pli de la façade, comme indiqué sur la figure.

3. **Les réparations ne doivent être effectuées que par un spécialiste.**

Attention : Après un démontage du tuyau d'évacuation des gaz brûlés, il faut toujours monter un joint torique neuf.

4. Toute modification que l'on apporte à l'appareil (y inclus les tuyaux d'évacuation ainsi que la cheminée), ou l'emploi des pièces de rechange et des accessoires fonctionnels qui ne sont pas des pièces originales Truma, ainsi que l'inobservance des instructions de montage et du mode d'emploi a pour conséquence l'expiration de la garantie et l'exonération de la responsabilité. En outre, l'autorisation d'utiliser l'appareil est annulée et entraîne dans de nombreux pays l'annulation de l'autorisation pour tout le véhicule.

La pression de service de l'alimentation en gaz doit correspondre à la pression de service du chauffage (30 mbar).

5. Pour votre sécurité, il est nécessaire que vous fassiez contrôler régulièrement (au moins tous les deux ans) l'appareil et l'ensemble de l'installation à gaz par un spécialiste. Respecter les règlements en vigueur dans votre pays.

6. **Lors d'un ravitaillement en carburant et au garage, le chauffage doit être éteint.**

7. Lors de la première mise en service d'un appareil de chauffage neuf, on observe passagèrement un léger dégagement d'odeur et de fumée. Il est judicieux de régler alors immédiatement le chauffage à la pleine puissance et de bien aérer le véhicule.

8. L'aspiration d'air de combustion sous le plancher du véhicule doit être à l'abri des projections de boue et de neige mouillée. De ce fait, la tubulure d'aspiration ne doit pas être exposée aux éclaboussures provoquées par les roues. Si nécessaire, prévoir des bavettes.

9. En hiver, dégager la cheminée de la neige avant d'allumer le chauffage.

Si l'on équipe la caravane d'un double toit, il faut absolument faire traverser ce double toit par la cheminée. Utilisez pour cela le passage de cheminée UEK (n° de réf. 30630-04).

10. Si, sur un site fortement exposé au vent, le chauffage s'éteint de façon répétée, ainsi que pour une utilisation en hiver, nous conseillons de garnir la cheminée du kit de rallonge à vis SKV (n° de réf. : 30690-00), qu'il faut retirer pendant la marche.

11. Contrôler régulièrement le tuyau d'évacuation des gaz brûlés et tous les raccords, en particulier après une déflagration (défaut d'allumage). Le tuyau d'évacuation des gaz brûlés doit être impérativement monté ascendant sur toute sa longueur et être fermement fixé par plusieurs colliers. Ne placer aucun objet sur le tuyau, car il peut s'ensuivre des endommagements. Les raccords des tuyaux doivent être étanches et solidement fixés, aussi bien sur l'appareil que sur la cheminée. Ne jamais laisser fonctionner des appareils de chauffage avec des conduits d'évacuation mal montés ou endommagés.

12. La sortie d'air chaud sur le chauffage ne doit être gênée en aucun cas. Pour cela, ne jamais suspendre de textiles ou similaires à sécher devant ou sur le chauffage. Cet usage abusif peut causer des dommages sérieux de votre unité de chauffage par surchauffe. Ne pas entreposer d'objets inflammables au voisinage du chauffage. Observer ces instructions, S.V.P., pour votre propre sécurité !

13. Un bruit de combustion inhabituel ou un décollage de la flamme sont l'indice d'un défaut du détendeur et rendent nécessaire un contrôle de ce dernier.

Pour les installations à gaz, seuls sont autorisés les détendeurs prescrits comportant une soupape de sécurité. Nous préconisons le détendeur pour véhicules DUB de Truma ou, pour les installations à deux bouteilles dans des caissons accessibles de l'extérieur seulement, le Truma-Duomatic avec commutation automatique sur la réserve. Les détendeurs Truma ont été étudiés spécialement pour le rude service dans des caravanes et des véhicules motorisés. A côté de la soupape de sécurité, ils sont dotés d'un manomètre, avec lequel on peut vérifier l'étanchéité de l'installation.

Branchez toujours très soigneusement à la main les détendeurs aux bouteilles de gaz. Aux températures voisines de 0 °C et en dessous, il est recommandé d'utiliser des détendeurs avec système de dégivrage (Eis-Ex). Vérifier régulièrement que les flexibles de raccordement du détendeur ne sont pas fissurés. Pour le camping d'hiver, n'utiliser que des flexibles spéciaux résistant au froid. Les bouteilles de gaz doivent toujours être verticales.

14. Ne pas obstruer les orifices de ventilation forcée du véhicule. Ils sont importants pour l'approvisionnement en air frais de votre environnement (ils ne sont pas nécessaires au fonctionnement du chauffage).

15. Nettoyage (le chauffage doit être arrêté!): il est recommandé de nettoyer au moins une fois par an, au début de la période de chauffage, la poussière accumulée sur l'échangeur de chaleur, la plaque de fond et le rotor du ventilateur pour air pulsé Trumavent. Il faut nettoyer délicatement le rotor du ventilateur avec un pinceau ou une brosse à dents. Pour cela, dévisser la façade du chauffage.

16. Si le véhicule est équipé d'un réservoir de gaz fixe, il faut veiller lors de son remplissage à ne pas dépasser le niveau prescrit. Nous ne concédons aucune garantie pour des dommages de l'appareil consécutifs au surremplissage d'un réservoir de gaz.

Instructions pour les camping-cars

Attention: Cet appareil de chauffage ne doit pas être monté dans des camping-cars destinés à être immatriculés en R.F.A.!

1. Pour le fonctionnement du chauffage, en particulier **pendant la marche**, le chapeau de cheminée T3 (n° de réf. 30700-03), qui doit être libre dans le courant d'air, est impératif. Le cas échéant, il faut monter en plus une rallonge de cheminée AKV (n° de réf. 30010-20800).

Les constructeurs de camping-cars sont priés de déterminer par des essais sur route, et en accord avec le service après-vente Truma, la combinaison optimale de chapeau de cheminée et - éventuellement - de rallonge pour les différentes versions de leurs véhicules. Selon le modèle de véhicule et la topographie du toit, il peut être nécessaire de monter dans certains cas l'un des chapeaux T1 (n° de réf. 30700-01) ou T2 (n° de réf. 30700-02).

Des accessoires montés sur le toit, de même que des bagages fixés au voisinage de la cheminée, gênent le fonctionnement du chauffage, en particulier pendant la marche. Il peut se produire des retours de flamme, causant des dommages à l'appareil de chauffage et au véhicule. Dans ces cas, il faut prévoir des rallonges supplémentaires, de telle sorte que le chapeau de la cheminée dépasse de ces objets d'au moins 10 cm. L'inobservation de ces instructions invalide tout recours en garantie pour dommages consécutifs, à l'appareil de chauffage comme au véhicule.

Caractéristiques techniques

Nature du gaz : gaz liquéfié (propane/butane)
Pression de service :
30 mbar (voir plaque de fabrication)
Puissance de chauffage nominale:
env. 3000 W
Consommation de gaz:
env. 30 - 230 g/h
N° d'ident. du produit:
CE-0049AR1017

(D)

Truma-Hersteller-Garantieerklärung

1. Garantiefall

Der Hersteller gewährt Garantie für Mängel des Gerätes, die auf Material- oder Fertigungsfehler zurückzuführen sind. Daneben bestehen die gesetzlichen Gewährleistungsansprüche gegen den Verkäufer fort.

Der Garantieanspruch besteht nicht bei Schäden am Gerät

- infolge Verwendung von Nicht-Original-Truma-Teilen in den Geräten und bei Verwendung ungeeigneter Gasdruckregler,

- infolge Nichteinhaltung unserer Einbau- und Gebrauchsanweisungen,

- infolge unsachgemäßer Behandlung,

- infolge unsachgemäßer Transportverpackung.

2. Umfang der Garantie

Die Garantie gilt für Mängel im Sinne von Ziffer 1, die innerhalb von 12 Monaten seit Abschluß des Kaufvertrages zwischen dem Verkäufer und dem Endverbraucher eintreten. Der Hersteller wird solche Mängel durch Nachbesserung beseitigen, behält sich jedoch das Recht vor, statt der Mängelbeseitigung Ersatz zu liefern. **Die Geltendmachung von mittelbaren Schäden oder Folgeschäden ist ausgeschlossen.** Die Vorschriften des Produkthaftungsgesetzes bleiben unberührt.

Die Kosten der Inanspruchnahme des Truma-Werkskundendienstes zur Beseitigung eines unter die Garantie fallenden Mangels – insbesondere Transport-, Wege-, Arbeits- und Materialkosten – trägt der Hersteller, soweit der Kundendienst innerhalb von Deutschland eingesetzt wird. Kundendiensteinsätze im Ausland sind nicht von der Garantie gedeckt.

Zusätzliche Kosten aufgrund erschwerter Aus- und Einbaubedingungen des Gerätes (z.B. Demontage von Möbel- oder Karosserieteilen) können nicht als Garantieleistung anerkannt werden.

3. Geltendmachung des Garantiefalles

In Deutschland ist bei Störungen grundsätzlich die Truma-Servicezentrale in Putzbrunn/München zu benachrichtigen; im Ausland stehen die jeweiligen Servicepartner (siehe Adressenverzeichnis) zur Verfügung. Beanstandungen sind näher zu bezeichnen. Ferner ist die ordnungsgemäß ausgefüllte Garantie-Urkunde vorzulegen oder die Fabriknummer des Gerätes sowie das Kaufdatum anzugeben.

Soweit das Gerät ins Werk gesandt wird, überprüft der Hersteller, ob ein Garantiefall vorliegt. Bei Schäden an Heizkörpern (Wärmetauscher) ist der Gasdruckregler ebenfalls mit einzusenden.

Bei Einsendung ins Werk hat der Versand im Normalfall per Frachtgut zu erfolgen. Im Garantiefall übernimmt das Werk die Kosten der Einsendung und Rücksendung. Liegt kein Garantiefall vor, gibt der Hersteller dem Kunden Bescheid und nennt die vom Hersteller nicht zu übernehmenden Reparaturkosten; in diesem Fall gehen auch die Versandkosten zu Lasten des Kunden.

(GB)

Manufacturer's terms of warranty

1. Case of warranty

The manufacturer grants a warranty for malfunctions in the appliance which are based on material or production faults. In addition to this, the statutory warranty claims against the seller remain valid.

The warranty claim is not valid for damage to the appliance

- as a result of not original Truma parts being used in the appliance which are not original parts and as a result of unsuitable gas pressure regulators being used,

- as a result of non-compliance with the installation instructions and instructions for use,

- as a result of incorrect handling,

- as a result of incorrect packaging for transportation.

2. Scope of warranty

The warranty is valid for malfunctions as stated under item 1, which occur within 12 months after conclusion of the purchase agreement between the seller and the final consumer. The manufacturer shall rectify such malfunctions by way of repair, however, the manufacturer also reserves the right to supply a replacement instead of repairing said malfunctions. **Claims for indirect damage or consequential damage shall be rejected.** This does not affect the rules of the product liability law.

The manufacturer shall bear the cost of employing the Truma customer service for the removal of a malfunction under warranty - in particular transportation costs, travelling expenses, job and material costs, as long as the service is carried out in Germany. Customer service carried out abroad is not covered by the warranty.

Additional costs based on complicated removal and installation conditions of the appliance (e.g. removal of furniture or parts of the vehicle body) do not come under warranty.

3. Raising the case of warranty

In Germany, the Truma Service Center in Putzbrunn/Munich must always be contacted in event of a malfunction; Abroad, respective service partners are available (refer to address list). Complaints must be specified. In addition, the correctly completed warranty certificate must be presented or the Serial number of the appliance and the date of purchase specified.

If the appliance is sent back to the factory, the manufacturer shall check whether it is a case of warranty. If there is damage to heaters (heat exchangers), the gas pressure regulator must also be sent back to the factory.

When returning the appliance to the factory, the delivery is - in normal cases - to be by freight. If it is a case of warranty, the factory shall bear the cost for the delivery to the factory and the cost for returning the appliance to the customer. If the damage is deemed not to be a warranty case, the manufacturer shall notify the customer and shall specify repair costs which shall not be borne by the manufacturer; in this case, the customer shall also bear the shipping costs.

(F)

Déclaration de garantie du fabricant

1. Cas de garantie

Le fabricant concède une garantie pour des carences de l'appareil imputables à des défauts du matériau ou de la fabrication. En outre, le recours légal en garantie auprès du vendeur reste valable.

Nous déclinons tout recours en garantie pour des dommages de l'appareil

- dus à l'utilisation dans les appareils de pièces autres que des pièces d'origine Truma, ou de détendeurs inappropriés,

- consécutifs à la non-observation des instructions de montage et du mode d'emploi,

- consécutifs à une utilisation non-conforme,

- consécutifs à un emballage de transport inapproprié.

2. Prestations de garantie

La garantie couvre les carences dans le sens de l'article 1, se manifestant dans les 12 mois suivant la conclusion du contrat d'achat entre le vendeur et l'utilisateur. Le fabricant procédera normalement à la remise en ordre du défaut par réparation, mais se réserve le droit de livrer un appareil de rechange au lieu de la réparation. **Toute prétention portant sur des dommages indirects ou consécutifs est exclue.** Les dispositions de la législation sur la responsabilité sur le produit ne sont pas mises en cause.

Les frais de mise à contribution du service après-vente usine Truma pour remédier à une carence couverte par la garantie, en particulier les frais de transport, de manutention, de main-d'oeuvre et de matériel, sont à la charge du fabricant, pour autant que le SAV intervient sur le territoire de la République Fédérale d'Allemagne. Les missions de SAV à l'étranger ne sont pas couvertes par la garantie.

Des frais supplémentaires dus à des difficultés de dépose et de repose de l'appareil (par ex. démontage et remontage de meubles ou de parties de la carrosserie) ne sont pas reconnus en tant que prestation de garantie.

3. Invocation du cas de garantie

En Allemagne, aviser systématiquement le central de SAV Truma à Putzbrunn près de Munich ; à l'étranger, les partenaires de SAV respectifs (voir liste des adresses) sont à la disposition des clients. Préciser la nature de la réclamation. En outre, présenter l'attestation de garantie dûment remplie ou communiquer le numéro de série et la date de l'achat.

Si l'appareil doit être réexpédié à l'usine, le fabricant vérifiera s'il s'agit bien d'un cas de garantie. Si le dommage porte sur un corps de chauffe (échangeur de chaleur), expédier aussi le détendeur.

En cas d'expédition à l'usine, celle-ci se fera normalement comme marchandise à petite vitesse. Dans le cas de garantie, l'usine prend en charge les frais d'envoi dans les deux sens. Sinon, l'usine en avise le client et lui communique le montant du coût de la réparation qu'il devra supporter; dans ce cas, les frais d'expédition sont également à la charge du client.

(I)

Dichiarazione di garanzia della Casa Truma

1. Evento di garanzia

La Casa riconosce la garanzia per guasti dell'apparecchio, dovuti a difetti di materiale o di produzione. Restano inalterati i diritti di garanzia legali da far eventualmente valere nei confronti del venditore.

Il diritto di garanzia non sussiste per difetti dell'apparecchio, dovuti ai fattori seguenti:

- impiego di ricambi non originali Truma negli apparecchi e di regolatori per pressione gas non idonei,

- mancato rispetto delle nostre istruzioni di montaggio e d'uso,

- uso non appropriato,

- imballaggio di trasporto non adeguato.

2. Campo di applicazione della garanzia

La garanzia vale per difetti di cui alla cifra 1, che si verificano nel giro di 12 mesi dalla stipulazione del contratto di acquisto tra il venditore e il consumatore finale. La Casa eliminerà questi difetti con interventi riparativi, riservandosi tuttavia il diritto di sostituire il prodotto, invece di riparare il difetto. **Non si possono far valere diritti per danni indiretti o successivi.** Restano salve le norme della legge sulla responsabilità di prodotto.

Service

Mobiler Werkskundendienst

In Deutschland stehen 30 Service-Techniker für Kundendienst, Prüfung der Gasanlagen und Reparatur zu Ihrer Verfügung - selbstverständlich auch nach Ablauf der Garantiezeit.

Die Zentrale beordert den nächstgelegenen Truma-Techniker auf kürzestem Anfahrtsweg zu Ihnen.

Bitte rufen Sie die Service-Zentrale in Putzbrunn an oder benutzen Sie die Kundendienst-Anforderungskarte (letzte Umschlagsseite).

Telefon (0 89) 46 17-142
Telefax (0 89) 46 17-159

Internationaler Service und Vertrieb

Belgien: Gautzsch-Gimeg N.V., Drie Sleutelstraat 74, 9300 Aalst, Tel. (0 53) 70 66 77, Fax (0 53) 21 61 62

Dänemark: A.C. Lemvigh-Müller, Kronprinsessegade 26, 1306 København-K., Tel. 33 11 05 32, Fax 33 11 95 97

Finnland: Kehä Caravan Tukku Oy, Koskelontie 15, 02920 Espoo, Tel. (09) 84 94 300, Fax (09) 84 94 30 34

Frankreich: Euro Accessoires, Route de Lamastre, B.P. 89, 07300 Tournon, Tel. (4 75) 08 43 36, Fax (4 75) 07 12 34

Großbritannien: D. J. Russell (Sales) Ltd., Europa House Wharf Road, Burton-upon-Trent, Staffs. DE14 1PZ Tel. (0 12 83) 51 18 83, Fax (0 12 83) 53 48 40

Island: AFL e.h.f. Húsbílar, Draupnisgata 3F, 603 Akureyri, Tel. (04 62) 79 50, Fax (04 61) 26 80

Italien: Dimatec S.p.A., Via Leonardo da Vinci 17, 20020 Solaro (Mi), Tel. (02) 96 79 92 79, Fax (02) 96 79 92 87

Japan: Carac Industry Co., Ltd. 1-4-2 Heiwadai, Nerima-ku, Tokyo 179, Tel. (03) 39 31 02 20, Fax (03) 39 31 07 06

Luxemburg: Paul Johanns, 6 Kellereiswee, 5450 Stadtbredimus, Tel. 6 96 75, Fax 69 90 99

Niederlande: Gautzsch-Gimeg B.V., Strijkviertel 25, 3454 PH De Meern (Utr.), Tel. (0 30) 6 62 95 22, Fax (0 30) 6 66 53 97

Norwegen: Neptus A.S., Brobekkvn. 105, Alnabru, 0614 Oslo, Tel. 22 64 48 00, Fax 22 64 52 90

Österreich: Globus Mobil Park, Gebr. Jaeger, 8942 Wörschach 300, Tel. (0 36 82) 2 41 60, Fax (0 36 82) 2 41 06

Caravan Hofer, Erdbergstraße 34, 1030 Wien 3, Tel. (1) 7 15 11 75, Fax (1) 7 12 50 22

Wohnwagen-Pusch, Linzer Straße 138, 4810 Gmunden, Tel. (0 76 12) 67 94 50, Fax (0 76 12) 6 76 00

Franz Veigel, Alte Landstraße 17 b, 6060 Hall/Tirol Tel. (0 52 23) 5 33 71

Österreich (Verkauf und Service für Nutzfahrzeuge):

Geissler GmbH, Neusarling 127, 3373 Kemmelbach/Ybbs, Tel. (0 74 12) 5 22 25, Fax (0 74 12) 5 22 25 17

Karl Krammer GmbH, Triester Str. 204, 1232 Wien, Tel. (1) 6 67 15 75, Fax (1) 6 79 53 02

Wölfel GmbH, Bosch-Dienst, Industriezentrum NÖ-Süd, Straße 3, 2355 Wr. Neudorf, Tel. (0 22 36) 6 24 31, Fax (0 22 36) 62 43 15 09

Polen: PPH DRABPOL Sp. J., ul. Jagiellońska 67/71, 42-200 Częstochowa, Tel. (0 34) 66 00 22, Fax (0 34) 66 01 02

Portugal: J.C.L. Andrade Lda., Apartado 719, 4527 S. Miguel de Souto Codex, Tel. (0 56) 80 10 34, Fax (0 56) 80 14 88

Marcampo Artigos de Campismo, Lda., Av. Alm. Gago Coutinho, 56 D, 1700 Lisboa, Tel. (01) 8 48 67 76, Fax (01) 8 47 06 99

Rußland: Poliauto, Hawskaja Str. 3, Abonent 13, 113162 Moskau, Tel. (0 95) 1 16 76 11, Fax (0 95) 1 17 17 55

Slowakische Republik: Technocontrol Servis, Družstevná 8, 94501 Komárno, Tel. (08 19) 84 18 32, Tel./Fax (08 19) 84 17 79

Spanien: Stimme S.L., P.I. Mediterraneo, C/CID No. 10, E-46560 Massalfassar (Valencia), Tel. (96) 1 40 24 54, Fax (96) 1 40 24 62

Schweden: Aktiebolaget Nordgas, Hammarbyvägen 21, 12008 Stockholm, Tel. (08) 6 44 95 75, Fax (08) 6 44 41 40

Schweiz: Selzam AG, Harzachstraße 8, 8404 Winterthur, Tel. (0 52) 2 33 25 21, Fax (0 52) 2 32 97 15

Tschechische Republik:
KOV, 28101 Velím, Tel. (03 21) 79 23 92, Fax (03 21) 76 33 37

Türkei: Bozkurt Oto Elektrik, Yedek Porca Sanayi Ticaret Ltd., 419/11 Sokak No. 78, Pinarbasi-Izmir Tel. (2 32) 4 79 52 97, Fax (2 32) 4 79 57 16

Ungarn: Virág Trans Bt., Üllői ut. 807, 1182 Budapest, Tel./Fax 2 90 06 09, Mobil 2 90 22 88 79

Váradi Truma Szerviz, Dózsa György u. 17, 8200 Veszprém, Tel. (88) 42 38 84, (20) 57 66 86, Fax (88) 32 15 11

Weißrußland (Belarus): Jenti Ltd., 15 P. Brovka str., 220072 Minsk, Tel. (0 17) 2 66 82 02, Fax (0 17) 2 10 03 86

04.02.98

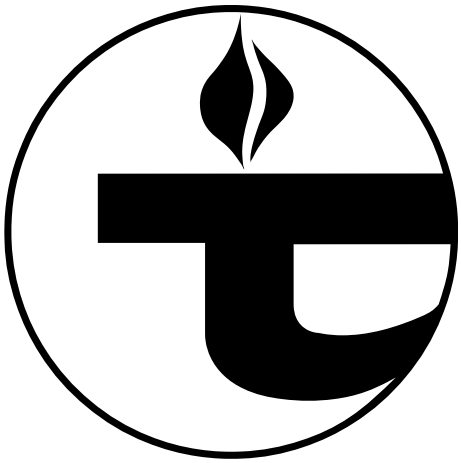

Garantie-Karte
Guarantee Card
Bon de Garantie
Certificato di Garanzia
Garantiebon
Garantikort
Tarjeta de garantía

Absender (bitte Druckbuchstaben einsetzen!)

Name, Vorname

Straße, Hausnummer

Postleitzahl Wohnort

Telefon

Bitte genauen Standort angeben
(falls dieser abweicht vom Absender)

Standort

Postleitzahl Ort/Gemeinde

weitere Hinweise (evtl. Telefon, Standplatz-Nr. usw.)

Postkarte

Truma
Service-Zentrale
Postfach 12 52

D-85637 Putzbrunn

truma

❒ **Trumatic**
❒ **Trumavent**
❒ **Truma-Boiler**
❒ **Truma-Therme**
❒ **Truma-Ultraheat**

Gerätetyp
Typ of appliance
Tpe de l'appareil
Tipo apparecchio
Apparattype
Toesteltype
Typo del aparato

Garantie-Karte
Guarantee Card
Bon de Garantie
Certificato di Garanzia
Garantiebon
Garantikort
Tarjeta de garantía

Fabrik-Nummer
Serial number
No. de fabrication
No. di matricola

Serie-nummer
Seriennummer
Número de fábrica

Händler-Adresse
Dealer's address
Adresse du commerçant
Timbro del rivenditore

Dealeradres
Forhandleradresse
Dirección del comerciante

Verkaufsdatum
Date of sale
Date de vente
Data di vendita

Verkoopdatum
Salgsdato
Fecha de venta

S 3000 P · 02/98 · Truma, Postfach 1252, D-85637 Putzbrunn

Vom Händler auszufüllen.

To be filled in by the dealer.

A remplir par le commerçant.

Da far compilare dal rivenditore.

Door de dealer in te vullen.

Udfyldes af forhandleren.

A ser rellendada por el commerciente.

truma

Anforderung des Werkskundendienstes
(gültig für Deutschland)

Trumatic-Heizung
❒ S 2200 ❒ S 3002 ❒ S 5002 ❒ E 2400 ❒ C 3402
❒ S 2200 P ❒ S 3002 P ❒ S 5002 K ❒ E 2400 E ❒ C 6002
❒ S 3000 P ❒ S 3002 K ❒ S 5002 E ❒ E 2800 ❒
❒ ❒ S 3002 EL ❒ S 5002 EL ❒ E 4000 ❒

Trumavent-Gebläse ❒ TN ❒ TEN ❒ TEB ❒ TBM

Truma-Boiler ❒ B ❒ BN ❒ BM ❒ BMN ❒ BS ❒ 10 Liter ❒ 14 Liter

Truma-Therme ❒ Therme

Fabrik-Nr.
(siehe Typschild am Gerät)

Baujahr

Reglerfabrikat

Festgestellte Mängel (bitte kurz beschreiben):

Bitte unbedingt ausfüllen!

S 3000 P · 30070-16000 · 02/98 · 5'B+W · ©

Hersteller: Truma
Postfach 1252
D-85637 Putzbrunn

Service-Zentrale:
Telefon 0 89/46 17-1 42
Telefax 0 89/46 17-1 59

Technische Beratung:
Tel. 0 89/46 17-1 41/-1 47

Geschäftszeiten:
Montag bis Donnerstag
7.30 - 16.30 Uhr
Freitag 7.30 - 14.00 Uhr